

## **RAPPEL : Nouvelle Ronde de sécurité**

Comme indiqué dans l'hebdomadaire du 27 mai dernier, le Conseil des ministres a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers. Celui-ci fait l'objet de plusieurs changements, dont la ronde de sécurité qui remplacera la vérification avant départ, qui entrera en vigueur le **20 novembre prochain**.

Les conseillers de Via Prévention sont en tournée dans tout le Québec pour donner une **conférence gratuite** de deux heures. Conçue pour une clientèle de gestionnaires, de chef d'équipe et de membres de comités Santé-Sécurité, cette conférence répond aux questions suivantes :

- Qui doit faire la ronde?
- Quand doit-on la faire?
- Qu'est-ce que le rapport de ronde?
- Quels sont les éléments obligatoires de vérification?
- Qu'est-ce qu'une liste de déficiences?



Pour consulter tous les emplacements et dates de ces conférences, veuillez vous référer au site de VIA Prévention.

Pour vous inscrire gratuitement, veuillez appeler Mme Sylvie Cormond au 1 800 361-8906 poste 235 ou par courriel à [sylvie.cormond@viaprevention.com](mailto:sylvie.cormond@viaprevention.com).

Pour une conférence en entreprise ou si vous souhaitez une date différente de celles proposées, n'hésitez pas communiquer avec Madame Cormond.